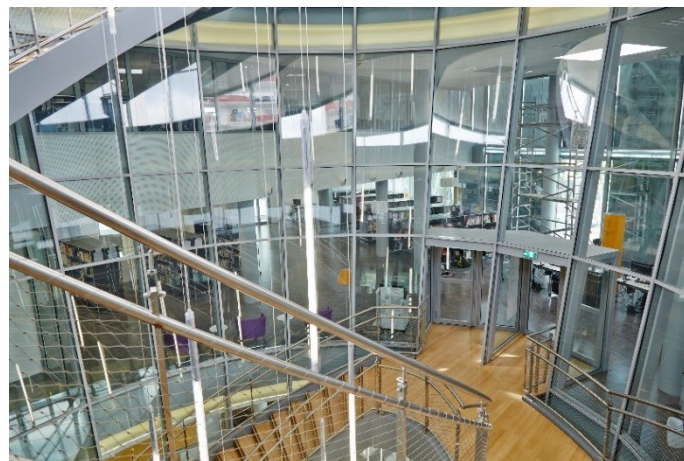


*MENUISERIE ACIER VITRÉE
ET DE PROTECTION INCENDIE*

Programme Partenaire





Pourquoi choisir

MAF

Atlantique

?

MAF Atlantique est une société du groupe ACIEO spécialisée dans le domaine de la Menuiserie Acier Vitrée et de Protection Incendie.

Elle fournit des portes, châssis, cloisons, murs-rideaux et verrières conformes aux réglementations applicables aux bâtiments publics ou privés.

Grâce à son département de recherche et développement, elle réalise les ouvrages selon ses propres procès-verbaux, en complément des procès-verbaux des gammistes et des verriers.

QUEL PARTENARIAT PROPOSE-T-ON ?

Il s'agit d'un réseau de partenaires identifiés en toute transparence, entre des entreprises indépendantes, qui ont une complémentarité de compétences, d'implantations géographiques et aussi de clientèle, dans le but de mieux répondre aux besoins du marché et aux attentes du client final :

- Fédérer des entreprises qui achètent et posent des menuiseries en acier vitrées de production MAF Atlantique,
- Accompagner les entreprises dans leur profession, pour développer leurs performances et valoriser la marque commerciale MAF Atlantique,
- Réaliser une démarche qualité volontaire qui englobe à la fois les productions réalisées par MAF Atlantique ainsi que la pose réalisée par le partenaire.
- Constituer tous ensemble un réseau qui fasse référence auprès des prescripteurs mais aussi des grands donneurs d'ordre.

Les responsabilités pénales relatives au domaine du feu sont importantes : ce partenariat vous permettra d'être régulièrement informé sur les évolutions des réglementations, grâce à des formations et à un appui technique fort, tant commercialement qu'en phase de réalisation.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PARTENARIAT AVEC MAF ATLANTIQUE ?

LES ENGAGEMENTS DE MAF ATLANTIQUE :

- Conditions d'achats préférentielles,
- Choisir comme vendeurs et installateurs attitrés les entreprises partenaires (non exclusif en fonction des demandes et des délais exigés par le client final) pour la pose des productions commandées par des clients MAF Atlantique,
- Exclusivité pour la pose des productions commandées par ses clients,
- Accès au bureau d'études MAF Atlantique pour la réalisation des plans, de conseils techniques, d'assistance sur le terrain, de suivi commercial, et de partage de l'information commerciale sur les prospects,
- Formation à titre gracieux,
- Visites gratuites du site de production de MAF Atlantique et éventuellement des essais de résistance au feu et ou mécanique,
- Accès à la bibliothèque des procès-verbaux de classement Feu propriété de MAF Atlantique,
- Prise en charge à titre gracieux d'un audit par an réalisé par le Laboratoire agréé EFECTIS France pour être référencé « Entreprise Réseau MAF Atlantique ».

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PARTENARIAT AVEC MAF ATLANTIQUE ?

LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE :

- Acheter ses menuiseries acier chez MAF Atlantique
- Réaliser un chiffre d'affaires conforme à l'objectif défini entre les deux Sociétés
- S'engager pour une durée de 5 ans
- Inscrire ses collaborateurs à la formation annuelle de partage et de maintien des connaissances
- Respecter les Règles de l'Art
- Promouvoir les productions MAF Atlantique auprès de ses prospects et clients
- Accueillir l'auditeur EFECTIS missionné par MAF Atlantique et contribuer à la bonne réalisation de l'audit en toute transparence et loyauté

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PARTENARIAT AVEC MAF ATLANTIQUE ?

Ce partenariat avec MAF Atlantique vous permettra de répondre sur de nombreux projets en menuiserie acier vitrée, en bénéficiant de l'accompagnement d'une entreprise spécialisée :

- Un APPUI COMMERCIAL pour répondre aux appels d'offres conformément aux DTU, aux Règles de l'Art, et à la réglementation incendie,
- Un APPUI TECHNIQUE pour vous accompagner dans la phase d'études et de conception,
- L'accompagnement d'EFECTIS tout au long du partenariat qui apporte la puissance d'un laboratoire reconnu internationalement.

COMMENT OBTENIR CE PARTENARIAT ?

- L'Entreprise doit être structurée, disposer à minima d'un bureau d'études, d'équipes de pose et être inscrite dans une démarche qualité,
- L'Entreprise doit être cotée par EULER SFAC, pour une couverture minimum de 20 000,00 €,
- L'Entreprise doit accepter les conditions générales de prestation de MAF Atlantique,
- L'Entreprise, ou son dirigeant, doit être reconnue pour sa maîtrise des Règles de l'Art et la qualité des prestations qu'elle réalise, par exemple la Qualification QUALIBAT,
- Le chef d'Entreprise doit faire une demande écrite à MAF Atlantique en apportant des précisions sur ses motivations,
- Cette demande doit être accompagnée du DOSSIER DE DEMANDE DE PARTENARIAT dûment rempli.

LES MODALITÉS D'APPROBATION DU PARTENARIAT ?

Le procédé du Partenariat comprend les étapes suivantes :



Demande de partenariat par écrit de l'Entreprise



Vérification de la demande par le Groupe de Travail : après acceptation du dossier, le groupe de travail mandate l'auditeur MAF Atlantique.



Audit de Partenariat de l'Entreprise



Formation du personnel de l'Entreprise chez MAF Atlantique



Décision de Partenariat

La durée de partenariat est de 5 ans. Une fois le partenariat accordé, un suivi est mis en place :

- L'Entreprise doit informer par écrit des changements intervenus depuis la réalisation de son dossier de partenariat.
- Une surveillance est organisée par un contrôle documentaire annuel, et des audits intermédiaires.
- Au terme du partenariat de 5 ans, l'Entreprise est soumise à la révision de son dossier.



5 rue Denis Papin
ZI de Brais
44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 17 57 00
Fax 02 40 61 14 34
Email : contact@maf-atlantique.fr

www.maf-atlantique.fr